

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max.

Absents excusés : Messieurs DE BRUYNE Vincent, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : **PRISE DE COMPÉTENCE « ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA CCJLVD « PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de communes étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier à la pénurie de médecins et ainsi attirer des praticiens souhaitant exercer leur métier autrement. Le salariat représente en effet une alternative intéressante pour les médecins qui ne veulent plus réaliser 75 heures par semaine. Par ailleurs cette solution leur permet de se consacrer à la pratique de la médecine, le volet administratif et les locaux étant gérés par la collectivité.

Afin de pouvoir réaliser cette étude de faisabilité la Communauté de communes doit avoir la compétence adéquate. Les membres du conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de prendre la compétence « étude sur la création d'un centre de santé », il est désormais demandé aux communes de bien vouloir délibérer pour statuer sur cette prise de compétence.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour l'instant de délibérer pour étudier le projet et ses éventuelles alternatives. La création effective d'un centre de santé sera fonction des résultats de l'étude et ne se fera qu'après vote des conseillers communautaires et prise de la compétence concernée.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix pour et 4 voix contre :


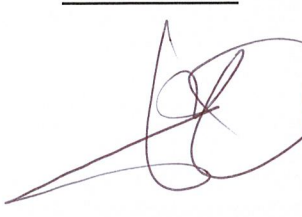
- **se prononce défavorablement à la prise de la compétence « étude de la création d'un centre de santé » par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 15 avril 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

